



Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal

Séance du lundi 25 septembre 2017 à 18 heures 30

Direction de l'administration générale
Service de l'assemblée délibérante et des commissions

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27
Votants	: 31 puis 32

CONVOCATION du 18 septembre 2017.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Marina FERRARI, Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Pascal PELLER, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Thibaut GUIGUE, Evelyne FORNER, Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Jean-Marc VIAL, Hadji HALIFA, Jérôme DARVEY (à partir de 18 h 55 avant vote N° 13), Christèle ANCIAUX, Raynald VIAL, Nicolas VAIRYO, Joaquim TORRES, Nicolas POILLEUX, Lucie DAL PALU, Nathalie REYMOND, Serge GATHIER, André GIMENEZ et Fatiha BRUNETTI.

ETAIENT EXCUSES

Jérôme DARVEY (jusqu'à 18 h 55), Aurore MARGAILLAN (ayant donné pouvoir pour la séance à Isabelle MOREAUX-JOUANNET), Marie-Alix BOURBIAUX (ayant donné pouvoir pour la séance à Dominique DORD), Nathalie MURGUET, Soukaina BOUHNİK (ayant donné pouvoir pour la séance à Hadji HALIFA), Lorène MODICA (ayant donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Véronique DRAPEAU (ayant donné pouvoir pour la séance à Serge GATHIER), Fabrice MAUCCI et Dominique FIE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX.

N.B. Dans l'attente de l'arrivée du rapporteur, le maire reporte l'examen du rapport n° 2, qui sera examiné après le rapport n° 12.

1. ADMINISTRATION GENERALE – Décisions prises par le maire

➤ **Décision N° 053/2017 du 12/06/2017 exécutoire le 20/07/2017 : Vente de Ferrailles**

Objet : Vente de ferrailles à la SAS AXIA ETS POUGET (73540 Essert Blay) pour un montant total de 818,80 euros.

➤ **Décision N° 038/2017 du 13/06/2017 exécutoire le 14/06/2017 : Convention de prêt d'usage**

Objet : signature d'une convention de prêt d'usage à titre gratuit, d'une durée de 18 jours à compter du 16 juin 2017 pour la mise à disposition de l'appartement situé au 3 avenue d'Annecy, résidence « Les Mélèzes » au profit de M. TAMBURINI, dans le cadre du projet « SOLARIUM ».

➤ **Décision N° 040/2017 du 19/06/2017 exécutoire le 20/06/2017 : Convention d'utilisation d'un stand de tir**

Objet : signature d'une convention pour l'utilisation des installations de tir par les policiers municipaux, pour leurs formations et entraînements au maniement des armes, avec l'Association du Club de Tir « La Fraternelle » dont le siège social est 32 avenue d'Italie. Le stand de tir est situé Allée des Charmilles. L'occupation est consentie pour une année à compter de sa signature par les deux parties et renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder douze ans. Les installations seront prêtées gratuitement.

➤ **Décision N° 041/2017 du 21/06/2017 exécutoire le 21/06/2017 : Désignation d'un avocat dans le cadre de la requête en référé suspension déposée par M. FARHAT**

Objet : désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Grenoble pour le référé suspension déposé par M. FARHAT contre la décision de son expulsion du marché en date du 1/06/2017.

➤ **Décision N° 042/2017 du 22/06/2017 exécutoire le 22/06/2017 : Désignation d'un avocat dans le cadre de la requête en annulation de M. FARHAT**

Objet : désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le cadre de la requête en annulation déposée par M. FARHAT contre son expulsion du marché.

➤ **Décision N° 043/2017 du 23/06/2017 exécutoire le 23/06/2017 : Désignation d'un avocat dans le cadre de l'assignation à M. et Mme DURUP DE BALEINE pour abattage d'arbres sous astreinte**

Objet : désignation du Cabinet LIOCHON-DURAZ pour défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal d'Instance de Chambéry pour qu'il contraigne, sous astreinte, les époux DURUP DE BALEINE à abattre deux arbres dangereux rue Sir Alfred Garrod.

➤ **Décision N° 045/2017 du 30/06/2017 exécutoire le 30/06/2017 : Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel d'Annecy pour le vol d'un véhicule**

Objet : Constitution de partie civile par la Ville dans l'affaire qui sera examinée par le Tribunal Correctionnel d'Annecy à l'audience du 2/10/2017 pour le vol d'une camionnette appartenant à la Ville. Les faits sont survenus le 19/01/2016 à 2h10 rue Jacotot. La camionnette volée a ensuite été accidentée.

➤ **Décision N° 052/2017 du 03/07/2017 exécutoire le 20/07/2017 : Vente de Ferrailles**

Objet : Vente de ferrailles à TRIGENIUM SAS (74003 Annecy) pour un montant total de 189 euros.

➤ **Décision N° 049/2017 du 10/07/2017 exécutoire le 11/07/2017 : Convention d'occupation précaire d'un terrain privé au profit de Déborah BERGDOLL**

Objet : signature d'une convention de mise à disposition à titre précaire avec redevance locative révisable de 60 euros/mois sur un terrain municipal situé 8 square Jean Moulin au profit de Déborah BERGDOLL pour disposer d'une place de stationnement privé de surface. Cette convention est établie à compter du 15 juillet 2017 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

➤ **Décision N° 044/2017 du 10/07/2017 exécutoire le 11/07/2017 : Marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 209 000 euros HT**

Objet : signature d'un marché pour les transports de sorties scolaires, périscolaires et extrascolaires et de l'école municipale des sports avec :

- Voyages LOYET pour lot 1 (élémentaire du Centre, maternelle du Centre, maternelle du Sierroz, maternelle St Simond) pour un montant maxi de 27 000 euros HT pour une année,
- Voyages LOYET pour lot 2 (élémentaire Marlioz, maternelle Marlioz, élémentaire Choudy, maternelle Choudy) pour un montant maxi de 27 000 euros HT pour une année,
- Voyages FRANCONY pour lot 3 (élémentaire Liberté, maternelle Liberté, élémentaire Sierroz, Boncelin) pour un montant maxi de 27 000 euros HT pour une année,
- Voyages FRANCONY pour lot 4 (Franklin Roosevelt, élémentaire St Simond, Lafin) pour un montant maxi de 27 000 euros HT pour une année,
- Voyages LOYET pour lot 5 (École Municipale des Sports, activités périscolaires mercredis et TAP) pour un montant maxi de 27 000 euros HT pour une année,
- Voyages FRANCONY pour lot 6 (ALSH mercredis, petites et grandes vacances) pour un montant maxi de 27 000 euros HT pour une année,

➤ **Décision N° 034/2017 du 11/07/2017 exécutoire le 19/07/2017 : Constitution d'une régie de recettes et d'avances pour encaissement et remboursement des prestations proposées dans le cadre de la carte de vie quotidienne (avec annulation de la décision N°008/2014)**

Objet : Constitution d'une régie de recettes et d'avances auprès du service Guichet Unique pour l'encaissement et le remboursement des prestations proposées dans le cadre de la CVQ. La régie encaissera à la fois des produits qui concernent le budget de la Ville et le budget du CCAS.

➤ **Décision N° 048/2017 du 12/07/2017 exécutoire le 19/07/2017 : Suppression d'une régie de recettes au Mini Golf**

Objet : La régie de recettes du Mini Golf est supprimée à compter du 1^{er} juillet 2017, suite à la gestion de cette structure par un prestataire privé.

➤ **Décision N° 051/2017 du 18/07/2017 exécutoire le 19/07/2017 : Convention d'occupation précaire d'un local privé**

Objet : signature d'une convention d'occupation précaire d'un local privé à titre gratuit, d'une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction, à compter du 19 juillet 2017, pour la mise à disposition de la salle de sports située dans l'aile nord du bâtiment « Le Bernascon » au profit de l'entreprise ARCHIPAT qui y entreposera les rosaces et moules du hall d'entrée de ce bâtiment sinistré.

➤ **Décision N° 050/2017 du 19/07/2017 exécutoire le 19/07/2017 : Marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 209 000 euros HT**

Objet : signature d'un marché de prestations de fourrière automobile avec Chambéry Dépannage pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2017. Les prestations sont commandées dans la limite du montant maximum de 180 000 euros HT sur toute la durée de l'accord-cadre.

➤ **Décision N° 056/2017 du 27/07/2017 exécutoire le 28/07/2017 : Désignation d'un avocat dans le cadre du litige CHAPUIS/PAVIOT**

Objet : désignation du Cabinet GIRARD-MADOUX pour défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal Instance de Chambéry dans le litige qui l'appelle en cause par assignation des Consorts CHAPUIS à la suite

de l'assignation de M. PAVIOT à leur encontre pour erreur de surface d'un logement conventionné ayant entraîné un trop perçu de loyers.

➤ **Décision N° 059/2017 du 04/08/2017 exécutoire le 04/08/2017 : Marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 209 000 euros HT**

Objet : signature d'un marché avec la Société PARKEON pour la pose et mise en service de kits de modernisation sur les horodateurs existants, pour une durée de 5 mois à compter de la notification. Le montant est de 184 520 euros HT soit 221 424 euros TTC.

➤ **Décision N° 058/2017 du 07/08/2017 exécutoire le 07/08/2017 : Marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 209 000 euros HT**

Objet : signature d'un marché avec la Société JURIS IMMOBILIERS pour la réalisation de diagnostics amiante au sein des Anciens Thermes, pour une durée de 4 ans à compter de la notification. Le montant maximal est de 200 000 euros HT.

➤ **Décision N° 060/2017 du 28/08/2017 exécutoire le 04/09/2017 : Désignation d'un avocat dans le cadre de la requête de Laurent TISSOT contre le PC délivré à M. TULA**

Objet : désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Grenoble suite au recours en annulation déposé par Laurent TISSOT contre le Permis de Construire 07300816C1067 délivré à M. TULA, 34 bis boulevard Domenget.

Le conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

2. AFFAIRES FONCIERES – Vente d'un terrain sis montée des Carrières Romaines

La Ville est propriétaire d'un terrain d'environ 01 a 63 ca montée des Carrières romaines, attenant à la parcelle bâtie appartenant à madame Stéphanie Dal Dosso et monsieur Pierre Nagel.

Ces derniers ont proposé à la Ville d'acheter le bien communal, qui est une bande étroite et envahi par la végétation.

A la majorité, le conseil municipal par 30 voix POUR et 2 voix CONTRE, (André GIMENEZ et Fatiha BRUNETTI) décide de céder le bien à madame Stéphanie Dal Dosso et monsieur Pierre Nagel, pour 500 €.

3. AFFAIRES FONCIERES – Transfert amiable et à titre gratuit de parcelles de terrains dans le domaine public communal (voiries de la ZAC des bords du lac)

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC des bords du lac, l'aménageur s'est engagé à transférer à l'amiable et à titre gratuit à la Commune des parcelles de terrains constitutives de voies telles qu'elles étaient définies par le plan d'occupation des sols en vigueur au début de l'opération. A l'unanimité, le conseil municipal par 31 voix POUR décide d'accepter le transfert gratuit dans le patrimoine communal de 22 parcelles sises dans le quartier de Puer.

4. AFFAIRES FONCIERES – Concession de longue durée de deux places de stationnement privées

A l'unanimité, le conseil municipal par 31 voix POUR décide de concéder pour 15 ans deux places de stationnement découvertes privées sises rue Pierre Brachet à la société EDIFIM pour un loyer annuel de 4 000 €.

5. SECURITE PUBLIQUE – Elaboration d'un plan communal de sauvegarde - Information et demande de subvention -

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est obligatoire dans les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé ou un plan particulier d'intervention (PPI). Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information préventive, la protection et le soutien de la population.

La population doit être informée sur les risques majeurs auxquels elle peut être confrontée tout en précisant les moyens d'alerte, de protection et de soutien mis en œuvre le cas échéant. Un Dicrim (document d'information communal sur les risques majeurs) a vocation à être rédigé et porté à la connaissance de la population.

Dans le cadre des opérations de protection des habitants contre le risque de crue du Sierroz, un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a été conclu avec l'Etat. Dans ce cadre, une subvention peut être accordée par l'Etat pour financer l'élaboration du Dicrim.

A l'unanimité, le conseil municipal par 31 voix POUR décide de prendre acte de l'élaboration d'un PCS et de demander à l'Etat une subvention.

6. RESSOURCES HUMAINES - Mise en œuvre du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Ce Document Unique a été créé par décret le 5 novembre 2001. Il est obligatoire pour toutes les entreprises, administrations et associations.

Il permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels de la collectivité. Mis à jour au moins une fois par an, il doit être revu après chaque accident du travail. Le document unique facilitera la mise en place de plans d'actions destinés à supprimer ou réduire les risques professionnels.

Le Centre de gestion de la Savoie interviendra pour aider la collectivité dans sa rédaction, en collaboration avec la Direction des ressources humaines et notamment le Conseiller de prévention, les membres du CHSCT, le médecin de prévention, les chefs de service et les agents.

Cette approche pluridisciplinaire et participative permettra une évaluation globale et exhaustive des risques prenant en compte des situations de travail réelles.

A l'unanimité, le conseil municipal par 31 voix POUR décide la mise en œuvre de ce document unique.

7. RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition de personnels par le service « remplacement » du Centre de gestion de la Savoie

Pour assurer la continuité du service ATSEM lors d'absences de certains agents, la Ville fait actuellement appel à ses agents d'animation du service périscolaire. Afin d'assurer la continuité du service ATSEM sans déséquilibrer les autres services et garantir une sécurité contractuelle, il est envisagé les dispositions suivantes :

Mise en place d'un délai de carence de 24 heures par jour ouvré avant tout remplacement,

Pour les remplacements de courtes durées, environ une semaine, quelques agents du service scolaire volontaires et prioritairement titulaires du C.A.P. petite enfance, seraient ciblés spécifiquement. Ce délai de 24 heures permettant aux services de s'organiser.

Pour les emplacements plus longs sans toutefois excéder entre 1 ou 2 mois, il conviendrait de solliciter le service de remplacement du Centre de gestion de la Savoie qui dispose d'ATSEM titulaires ou d'agents titulaires du C.A.P petite enfance qu'il met à disposition des collectivités pour faire face à des besoins temporaires.

Au-delà, il serait fait appel à des ATSEM en CDD.

A la majorité, le conseil municipal par 29 voix POUR et 2 CONTRE (André GIMENEZ et Fatiha BRUNETTI) décide d'établir une convention de mise à disposition entre la Ville et le Centre de gestion de la Savoie mentionnant les modalités financières qui s'établissent à 7 % du salaire et des charges patronales versées à l'agent.

8. INTERCOMMUNALITE – Ancien Centre Aquatique

A l'unanimité, le conseil municipal par 31 voix POUR décide de mettre fin à la mise à disposition des anciens bâtiments du centre nautique. Le retour des biens à la commune donnera lieu à des écritures d'ordre non budgétaires. Ces biens sortent de l'inventaire municipal puisqu'ils n'existent plus.

9. AFFAIRES FINANCIERES - Diverses mesures comptables (Jean-Claude CAGNON ne prend pas part au vote)

Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires :

A la majorité, le conseil municipal par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI et Serge GATHIER (pouvoir de Véronique DRAPEAU), adopte l'attribution de subventions à certaines associations ou personnes physiques.

Admissions en non-valeur et créances éteintes :

A la majorité, le conseil municipal par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI et Serge GATHIER (pouvoir de Véronique DRAPEAU), approuve les créances éteintes s'élèvent à 8.499,77 euros pour le budget principal.

Conservatoire - Tarifs 2017/2018 – Additif

A la majorité, le conseil municipal par 26 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI et Serge GATHIER (pouvoir de Véronique DRAPEAU), décide de compléter sa délibération du 26 juin 2017 portant tarifs du conservatoire pour 2017/2018, suite à une erreur matérielle : rétablissement des frais de dossier de 15 euros par élève omis dans la dernière délibération.

10. AFFAIRES FINANCIERES - Durée des amortissements

A l'unanimité, le conseil municipal par 31 voix POUR approuve de fusionner les durées d'amortissement éclatées dans différentes délibérations anciennes et décide d'actualiser cette liste en approuvant le principe de l'amortissement selon les durées indiquées.

11. AFFAIRES FINANCIERES – Transfert de la compétence « eau potable » - Régularisation des amortissements

Le transfert de cette compétence à Grand Lac entraîne la mise à disposition des immobilisations nécessaires à l'exercice des services. Dans cette optique, l'inventaire a été entièrement vérifié. Il convient de procéder à des écritures de régularisation lorsque des erreurs notamment d'amortissement se sont produites. Il s'agit d'écritures non budgétaires effectuées par le trésorier.

A l'unanimité, le conseil municipal par 31 voix POUR approuve le Transfert de la compétence « eau potable » Régularisation des amortissements.

12. AFFAIRES FINANCIERES - Transfert de la compétence « eau potable » – Mise à disposition de biens, droits et obligations y afférents

Le conseil municipal par 31 voix POUR approuve le transfert de la compétence « eau potable », mise à disposition de biens, droits et obligations y afférents au profit de la Communauté d'Agglomération.

13. AFFAIRES FINANCIERES - Rapport sur l'état de la dette et délégation donnée au maire pour le recours à l'emprunt et la gestion active de la dette

Suite aux recommandations de la circulaire du 25 juin 2010 portant sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales, le conseil municipal par 32 voix prend acte de la communication faite sur l'état de la dette de la Ville et donne délégation au maire en matière de recours à l'emprunt.

14. MARCHÉ PUBLIC - Restaurants scolaires, les crèches et les accueils de loisirs - Marché de fourniture de repas

Le marché actuel de fournitures de repas en liaison chaude pour les restaurants scolaires, les crèches et les accueils de loisirs arrivera à échéance le 31 août 2018. Il convient donc de lancer une nouvelle procédure de consultation. Afin d'ouvrir davantage le marché à la concurrence, d'améliorer la qualité des prestations, et d'obtenir un meilleur rapport qualité prix, la Ville a décidé d'investir et de faire les travaux nécessaires pour que les repas puissent être livrés en liaison froide. L'accord-cadre sera conclu pour une durée de un an reconductible trois fois. A l'unanimité, le conseil municipal par 32 voix POUR autorise le Maire à signer l'accord-cadre qui sera attribué à l'issue de la procédure, ses éventuelles reconductions ainsi que tous documents s'y rapportant.

15. AFFAIRES FINANCIERES - Garantie d'emprunt au bénéfice de la SOLLAR pour la construction de 46 logements « Le Matisse »

A l'unanimité, le conseil municipal par 32 voix POUR accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour un prêt de 4.198.269 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à la SOLLAR, afin qu'elle finance la construction de 46 logements « le Matisse ».

16. AFFAIRES FINANCIERES - Garantie d'emprunt au bénéfice de la SOLLAR pour la construction de 72 logements « Le Hameau des Eaux Vives »

A l'unanimité, le conseil municipal par 32 voix POUR La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour un prêt de 7.272.022 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à la SOLLAR pour la construction de 72 logements collectifs, « Le Hameau des Eaux Vives ».

17. AFFAIRES FINANCIERES - Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPAC pour la résidentialisation de 33 logements immeuble "Les Mouettes"

A l'unanimité, le conseil municipal par 32 voix POUR accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour un prêt de 105.890 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPAC pour la résidentialisation des abords de l'immeuble "Les Mouettes".

18. AFFAIRES FINANCIERES - Garantie d'emprunt au bénéfice de l'APEI pour l'acquisition d'un bâtiment, avenue de Saint Simond

A l'unanimité, le conseil municipal par 32 voix POUR accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour un prêt de 750.000 euros consenti par le Crédit Coopératif à l'APEI « Les Papillons Blancs » pour l'acquisition / aménagement du bâtiment avenue de Saint Simond afin de réinstaller les services du SESSAD et du SAVS.

19. FORET COMMUNALE - Coupes d'affouage 2017/2018

Dans le cadre des coupes de bois à asseoir en forêt communale d'Aix-Corsuet, il est demandé à l'Office National des Forêts de procéder au martelage des bois pour un volume estimé à 180 m³. Ces coupes sont destinées à l'affouage et les bois délivrés «sur pied».

A l'unanimité, le conseil municipal par 32 voix POUR autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des opérations de coupe et de délivrance du bois en forêt communale.

20. JOURNEE DE L'ECO MOBILITE – Demande de subvention et signature de la convention

A l'unanimité, le conseil municipal par 32 voix POUR, autorise le Maire à :

- solliciter une subvention de 900 euros auprès de l'État et du Conseil départemental pour la journée de l'éco mobilité, organisée place Maurice Mollard le 26 avril 2017 et qui s'intègre dans le Plan départemental d'actions de sécurité routière.
- signer la convention d'attribution et plus globalement tous documents se rapportant à cette action

21. TRAVAUX - Enfouissement des réseaux électriques – organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le SDES

Il est rappelé au Conseil municipal que la compétence « réseaux électriques » a été transférée au Syndicat Départemental d'Energie de Savoie (SDES) lors de l'adhésion de la commune. Ce transfert de compétence est aussi valable pour la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ERDF.

Il est proposé d'autoriser le SDES à lancer les études sur les projets d'enfouissement pour l'année à venir.

A l'unanimité, le conseil municipal par 32 voix POUR autorise :

- * le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement des opérations programmées en 2018;
- * le SDES à commander les études pour les travaux définis ci-dessus.

22. PARTENARIAT PUBLIC PRIVE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC – Rapport d'exploitation et financier

Le rapport d'activités 2016 relatif au contrat de partenariat sur la gestion globale de l'éclairage extérieur, dressé par CITEOS, est communiqué au conseil municipal. Le conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

23. TRAVAUX DE VOIRIE - Routes Départementales : RD 913, RD 991 et 1201 – Signature de la convention avec le Conseil Départemental et Grand Lac

La Communauté d'agglomération Grand Lac poursuit son programme d'investissements pour améliorer l'accessibilité des transports en commun sur les points d'arrêt suivants :

- RD913 route du Revard – Arrêt du Chenoz 2
- RD991 Avenue du Golf - Le Golf
- RD1201 Boulevard Charcot – Rue Elvire

A l'unanimité, le conseil municipal par 32 voix POUR autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental et la Communauté d'agglomération Grand Lac fixant les modalités de réalisation de ces ouvrages.

24. TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE PIETONNE SUR LE BOULEVARD DU LAC – Demande de participation financière auprès de Grand Lac

La Ville a procédé en 1989 à la réalisation d'un port de plaisance dénommé Port du Tillet dans le cadre de l'opération « Renaissance du Tillet ».

Il a été constaté des zones de pourrissement de la structure de la parcelle en bois, qui ont conduit à l'interdiction de circulation de tous les véhicules pour des raisons de sécurité.

Cet ouvrage assure également l'accès à la rampe de mise à l'eau par les véhicules attelés de remorques à bateaux, activité relevant du périmètre de la concession des Ports accordée à la communauté d'agglomération Grand Lac.

A la majorité, le conseil municipal par 31 voix POUR et 1 ABSTENTION (André GIMENEZ), autorise le Maire à solliciter auprès de la communauté d'agglomération Grand Lac une participation au financement de la reconstruction de l'ouvrage à hauteur de 50% du montant total HT estimé au stade de l'AVP à 94 000 €, soit une participation de 47 000 €.

25. TRAVAUX SUR PARKING DU GRAND PORT - Aménagement et extension – 2ème tranche

A la majorité, le conseil municipal par 31 voix POUR et 1 ABSTENTION (André GIMENEZ) approuve les travaux d'extension du parking du Grand Port, approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 395 000 € HT et sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat « Ambition Région » (CAR) au titre des aménagements d'espaces publics concourant à l'attractivité économique et touristique.

26. DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES

A.

Un nouveau passage est projeté pour desservir les logements de l'immeuble « Le Dauphinois ». Sa dénomination est nécessaire pour répondre à l'obligation faite à la Commune d'organiser l'adressage sur son territoire.

« Passage Mark TWAIN »

en mémoire de l'écrivain, essayiste et humoriste américain (1835-1910) ayant vécu à Aix-les-Bains.

B.

Deux voies publiques sont créées pour desservir les nouvelles habitations, situées au droit du giratoire boulevard Gaston Mollex / route de Saint Innocent.

Leur dénomination est nécessaire pour répondre à l'obligation faite à la Commune d'organiser l'adressage sur son territoire.

Voie 1 : **« Rue Tom Morel »**

(Né Morel Théodose, en 1915 à Lyon)

en hommage au résistant, commandant du bataillon des Glières, compagnon de la Libération, mort au combat en 1944 à Entremont (74).

Voie 2 : **« Rue Rudyard Kipling »**

en mémoire de l'écrivain britannique (1865-1936), prix Nobel de littérature, ayant séjourné à Aix-les-Bains.

A l'unanimité, le conseil municipal par 32 voix POUR approuve ces dénominations de voies.

APRES LE CHAPITRE DES QUESTIONS ORALES, LA SÉANCE EST LEVÉE A 19 H 45.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 25 septembre 2017, est affiché à la porte de la mairie le mercredi 27 septembre 2017.



Christiane Darc
Christiane DARCHE
 Directeur de l'Administration Générale